ques pieuses, de belles formules de prières en l'honneur de Marie, approuvées par l'Eglise et aujourd'hui chères à tous les fidèles, sont nées au sein des Ordres franciscains.

Les nombreux enfants du séraphique Patriarche, que la sainteté a illustrés, se sont tous fait remarquer par un zèle à toute épreuve, par un filial dévouement dans le service de leur céleste Reine. Les docteurs dans leurs ouvrages, les prédicateurs dans leurs sermons, tous, jusqu'au plus humble frère convers, ont édifié le monde par leur ardente piété envers Marie.

A cet amour de ses chers fils, à ce beau zèle déployé par eux pour la faire de mieux en mieux connaître, de plus en plus aimer, Marie n'a point cessé de répondre avec toute la sollicitude, toute la générosité d'une Mère souverainement puissante sur le cœur de Dieu. A travers tant de vicissitudes et d'épreuves semées sur sa route depuis sept siècles, l'Ordre séraphique n'a jamais manqué du secours opportun, des consolations et du réconfort de sa céleste Reine, Marie.

\* \*

Ces doux souvenirs de familles vivent sans doute dans l'âme de nos Tertiaires.

Nous avons cru cependant que, à la veille du beau mois spécialement consacré à la Très Sainte Vierge, il était bon de les rappeler, pour donner un nouvel élan à leur filiale dévotion envers Marie et augmenter encore la confiance avec laquelle ils lui redisent souvent du fond du cœur: Reine de l'Ordre des Mineurs, priez pour nous (1).

P. R.

(L'Union Séraphique).



and a

3) I voyons

le Sainte sacrer indirectrit con devient graves "cher, "le my "bres e position gue pré

pendant

tife oin

Saint C

deux ma

comme

<sup>(1)</sup> On sait que, par un *Motu proprio* du 8 septembre 1910, le Pape Pie X a ordonné à tous les fils de Saint François d'ajouter cette invocation aux Litanies de la Sainte Vierge. Chaque fois donc que dans les couvents, églises, oratoires de l'un des trois Ordres franciscains, dans les processions ou autres cérémonies, on récite les Litanies de la Sainte Vierge, on doit ajouter cette invocation.